

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 123/05

AMR 34/021/2005 – ÉFAI

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

GUATÉMALA

Les membres de *Hijos por la Identidad y la Justicia contra el Olvido y el Silencio* (HIJOS, Enfants pour l'identité et la justice contre l'oubli et le silence) et du *Movimiento Indígena, Campesino, Sindical y Popular* (MICSP, Mouvement indigène, paysan, syndical et populaire)

Londres, le 13 mai 2005

À Guatémala, la capitale, les bureaux de deux organisations opposées à l'Accord de libre échange avec l'Amérique centrale (ALEAC) ont été la cible d'attaques au cours desquelles des informations confidentielles sur leurs activités et leurs adhérents ont été dérobées. Amnesty International craint que les membres de ces organisations ne soient en danger.

Un cambriolage a eu lieu le 8 mai dernier dans les locaux de la *Coordinadora Nacional de Organizaciones Campesinas* (CNOC, Coordination nationale des organisations paysannes). Cette dernière appartient au *Movimiento Indígena, Campesino, Sindical y Popular* (MICSP, Mouvement indigène, paysan, syndical et populaire), un groupement d'organisations opposées à l'ALEAC. Quinze ordinateurs contenant des informations sensibles ont disparu du local de la CNOC alors que d'autres biens de valeur ont été laissés sur place. Les données dérobées concernent notamment les activités du MICSP contre l'ALEAC et l'organisation de ce mouvement. Ont également disparu les archives de la CNOC sur certains conflits liés à la terre et la base de données des membres de la Coordination.

À la suite de cette effraction, la CNOC s'est installée dans les bureaux de l'*Instituto de Estudios Comparados en Ciencias Penales de Guatemala* (ICCPG, Institut guatémaltèque d'études comparées en sciences criminelles). Une nouvelle attaque a eu lieu contre ces locaux le 10 mai, manifestement dans le but d'intimider le personnel de la CNOC, mais rien n'a été dérobé cette fois-ci. La même nuit, deux autres organisations membres du MICSP ont été la cible d'effractions ; dans l'un des deux cas, les cambrioleurs se sont enfuis en constatant la présence dans l'immeuble de membres du personnel.

La nuit du 11 mai, les bureaux du mouvement *Hijos por la Identidad y la Justicia contra el Olvido y el Silencio* (HIJOS, Enfants pour l'identité et la justice contre l'oubli et le silence) ont à leur tour été visités. Cette organisation, qui travaille essentiellement en faveur des enfants dont les parents ont « disparu » au cours de conflits armés, s'oppose aussi vivement à l'ALEAC. Après avoir forcé les portes de derrière des locaux, les cambrioleurs ont fouillé les dossiers de HIJOS et emporté deux ordinateurs contenant des informations sensibles sur ses activités. En revanche, d'autres équipements de valeur ont été laissés, dont un ordinateur neuf ne contenant aucune donnée en mémoire, ce qui laisse supposer qu'il ne s'agissait pas d'un simple cambriolage.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'Accord de libre échange avec l'Amérique centrale (ALEAC) a été signé en mai 2004 par les gouvernements du Guatemala et d'autres pays d'Amérique centrale, ainsi que la République dominicaine et les Etats-Unis. Ses détracteurs avancent notamment qu'il conduira l'agriculture locale à la ruine et limitera la production nationale de médicaments tout en facilitant l'accès des multinationales américaines aux marchés guatémaltèques. L'ALEAC a été ratifié le 13 mars dernier par le Congrès du Guatemala ; le 14 mars, l'ensemble du pays a été secoué par des mouvements de protestation, mais le président Óscar Berger a approuvé l'accord. La police et l'armée auraient eu recours à une force excessive contre des manifestants, dont au moins un a trouvé la mort. De nombreuses autres personnes ont été blessées et 20, sinon plus, ont été arrêtées. Selon certaines sources, le parquet a ouvert des enquêtes sur les activités de 47 leaders du MICSP durant les manifestations (voir le communiqué de presse d'Amnesty international intitulé *Guatemala. Les violations commises contre des manifestants doivent immédiatement faire l'objet d'enquêtes*, AMR 34/012/2005, du 16 mars 2005).

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :

– faites part de votre inquiétude au sujet des récentes attaques successives menées contre des locaux de *Hijos por la Identidad y la Justicia contra el Olvido y el Silencio* (HIJOS, Enfants pour l'identité et la justice contre l'oubli et le silence) et de certaines organisations affiliées au *Movimiento Indígena, Campesino, Sindical y Popular* (MICSP, Mouvement indigène, paysan, syndical et populaire), au cours desquelles des données sensibles ont été dérobées ;

– dites-vous préoccupé par la sécurité du personnel et des membres de ces organisations ;

– appelez les autorités à prendre immédiatement des mesures destinées à assurer la sécurité des membres de ces organisations, conformément aux souhaits qu'ils ont exprimés ;

– demandez que des enquêtes impartiales et approfondies sur ces effractions soient ouvertes sans délai, que les résultats de ces investigations soient rendus publics et que les responsables présumés soient déférés à la justice ;

– rappelez aux autorités qu'en vertu de la Déclaration des Nations Unies sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus, les défenseurs des droits humains ont le droit de mener leurs activités sans aucune entrave et sans crainte de représailles.

APPELS À :

Procureur général :

Fiscal General de la República y jefe del Ministerio Público
Juan Luis Florido
8a. Avenida 10-67, Zona 1
Antiguo Edificio del Banco de los Trabajadores
Ciudad de Guatemala, Guatemala
Fax : + 502 2251 2218

Formule d'appel : *Estimado Fiscal General, / Monsieur le Procureur général,*

Ministre de l'Intérieur :

Ministro de Gobernación
Carlos Vielman
6a. Avenida 4-64, Zona 4, nivel 3
Ciudad de Guatemala, Guatemala
Fax : +502 2362 0237

Courriers électroniques : ministro@mingob.gob.gt

Formule d'appel : *Señor Ministro, / Monsieur le Ministre,*

COPIES À :

Procureur des droits humains :

Procurador de los Derechos Humanos
Dr. Sergio Fernando Morales Alvarado
Procuraduría de los Derechos Humanos (PDH)
12 Avenida 12-72, zona 1
Ciudad de Guatemala, Guatemala
Fax : +502 7775 5476 (dites : « *El tono de fax por favor* »)

Courriers électroniques : opdhg@intelnet.net.gt

Formule d'appel : *Señor Procurador, / Monsieur le Procureur,*

Coordination nationale des organisations paysannes :

Coordinadora Nacional de Organizaciones Campesinas (CNOC)
5 calle, 1-61 zona 1
Ciudad de Guatemala, Guatemala

Courriers électroniques : acnoc@intelnet.net.gt

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Guatemala dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 24 JUIN 2005, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*